

Objet : *RD - Schéma directeur des aménagements cyclables - Demande de subventions*

- date de convocation le 01 avril 2022
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi sept avril dix-neuf heures, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Jacob-Bellecombette, Université, Amphithéâtre 19000, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 30

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	
Barberaz	Arthur Boix-Neveu
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Marie Bénévise - Pierre Brun - Michel Camoz - Jean-Benoît Cerino - Sylvie Koska - Aurélie Le Meur - Martin Noblecourt
Cognin	Corinne Charles - Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Pascal Mithieux
La Ravoire	Alexandre Gennaro
La Thuile	
Le Châtelard	
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	Max Joly
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Leyse	
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Corine Wolff

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 14

de Grégory Basin à Alexandre Gennaro - de Jean-François Beccu à Michel Camoz - de Luc Berthoud à Daniel Rochaix - de Stéphane Bochet à Jean-Marc Léoutre - de Vincent Boulnois à Jean-Marc Léoutre - de Alain Caraco à Marie Bénévise - de Michel Dyen à Brigitte Bochaton - de Philippe Ferrari à Jean-Pierre Fressoz - de Marcel Ferrari à Jocelyne Gougou - de Hervé Ferroud-Plattet à Serge Tichkiewitch - de Héléne Jacquemin à Philippe Gamen - de Marie Perrier à Philippe Gamen - de Dominique Pommat à Corine Wolff - de Thierry Tournier à Christian Berthomier

- conseillers excusés : 8

Pierre Duperier - Maryse Fabre - Christelle Favetta-Sieyes - Luc Meunier - Damien Regairaz - Thierry Repentin - Alain Thieffinat - Cécile Trahand

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 07 avril 2022

délibération n° 061-22

objet **RD - Schéma directeur des aménagements cyclables - Demande de subventions**

Philippe Gamen en l'absence de Michel Dyen, vice-président chargé des bâtiments, du patrimoine, des voiries et des infrastructures, en lien avec Alain Caraco, vice-président chargé de la mobilité, rappelle que le Conseil communautaire du 18 décembre 2019 a approuvé le Plan local d'urbanisme intercommunal habitat et déplacements de Grand Chambéry qui intègre le Schéma directeur des aménagements cyclables de l'agglomération. Ce dernier a retenu 82 km de projets, dont 59 km à créer et 23 km à améliorer.

La programmation des investissements est progressive et fonction des priorités cyclables, des capacités budgétaires et de la nécessité d'accompagner la réalisation de travaux de voirie. Cette programmation fait l'objet d'une priorisation annuelle.

Ainsi, pour l'année 2022, est notamment programmée la réalisation des aménagements cyclables suivants :

- passerelle d'accès à la voie verte de la Mère (La Ravoire),
- chaussée à voie centrale banalisée rue de la Digue (Cognin),
- contre-allées de l'avenue de la Houille Blanche (Chambéry),
- pérennisation des aménagements transitoires de la rue des Belledonnes (RD5) (La Ravoire),
- pérennisation de la piste cyclable transitoire du quai Borrel (Chambéry),
- piste cyclable avenue des Ducs (Chambéry),
- piste cyclable rue Aristide Bergès (Chambéry),
- bandes cyclables avenue Jean Jaurès (Chambéry),
- bandes cyclables avenue des Landiers vers l'arrêt le Carré (Chambéry),
- bandes cyclables avenue des Landiers vers la future station Esso (Chambéry),
- double-sens cyclable place du Docteur François Chiron (Chambéry),
- shunt rue de Belle-Eau/rue de Borolan, le long de l'A41 (Chambéry),
- mise à jour du jalonnement vélo par des axes structurants (agglomération),
- sécurisation des traversées au droit de l'échangeur n° 14 et de la rue Ducretet,
- vélorue rue des Belledonnes (Chambéry).

Ces aménagements font l'objet d'un descriptif au Schéma directeur des aménagements cyclables de l'agglomération et sont intégrés à l'enveloppe globale inscrite à la programmation pluriannuelle d'investissements, soit 1 100 000 €TTC.

Le montant global de travaux, pour la réalisation des aménagements présentés ci-dessus, est estimé à 900 000 €TTC, pour lesquels il est proposé de solliciter de l'État et du Département de la Savoie la subvention la plus élevée possible. Grand Chambéry est susceptible de rechercher d'autres sources de financement.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de transport et mobilité,

Vu la délibération n° 240-18 C du Conseil communautaire du 20 décembre 2018 définissant l'intérêt communautaire en matière de voirie (aménagements cyclables),

Vu la délibération n° 201-19 C du Conseil communautaire du 18 décembre 2019 portant approbation du PLUi HD intégrant le Schéma directeur des aménagements cyclables de l'agglomération,

Vu la délibération n° 002-22 C du Conseil communautaire du 3 février 2002 déléguant au Bureau les demandes de subventions,

Vu l'avis de la commission mobilité du 29 mars 2022,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : prend acte du programme des aménagements restant à réaliser sur l'année 2022, pour un coût global estimé à 900 000 €TTC,

Article 2 : sollicite de l'Etat et du Département de la Savoie la subvention la plus élevée possible au titre de 2022, pour la réalisation des aménagements listés ci-dessus,

Article 3 : sollicite auprès d'autres partenaires d'autres sources de financement pour la réalisation de ces aménagements cyclables,

Article 4 : autorise le président ou son représentant à réaliser les démarches nécessaires et à signer les documents à intervenir,

Article 5 : dit, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Philippe Gamen

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision I-Parapheur du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 061-22

Objet de l'acte : RD - Schéma directeur des aménagements cyclables - Demande de subventions

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 5 - Subventions 1 - Demandes de subventions

Date de l'acte : 14 avril 2022

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20220414-lmc1H27125H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H27125H1

Date de transmission en Préfecture : 14 avril 2022

Date de réception en Préfecture : 14 avril 2022

Publication : jeudi 14 avril 2022